



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Dijon, le 23 JUIL. 2015

**Direction de la sécurité intérieure**  
Bureau de la gestion de crise

Compte rendu des commissions d'information auprès du CEA et du CSMV VALDUC  
lundi 29 juin 2015

Les commissions d'information auprès du CEA et du CSMV VALDUC se sont tenues le 29 juin 2015 dans les locaux du CEA de VALDUC sous la présidence de Tiphaine PINAULT, directrice de cabinet du préfet de la région bourgogne, préfet de la Côte d'Or.

La liste des personnes présentes ainsi que des membres excusés se trouve annexée au présent compte rendu.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

Pour ce qui concerne la commission d'information du CEA :

- approbation du compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2014
- les événements significatifs depuis la dernière réunion
- les actions de communications régionales auprès des établissements scolaires, universitaires et des PME
- la nouvelle DARPE ( demande d'autorisation de rejets et de prélèvements d'eau )

Pour ce qui concerne la commission d'information du CSMV:

- approbation du compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2014
- bilan du 1<sup>er</sup> semestre 2015 des activités du CSMV
- perspectives du CSMV

Le compte-rendu de la réunion du CEA du 24 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.



## 1- La commission d'information du CEA :

### 1.1 - les événements significatifs depuis la dernière réunion

Monsieur BUGAUT, directeur du CEA présente à l'assemblée les événements significatifs et les incidents déclarés sur le site de VALDUC depuis la dernière commission d'information. Il précise que ces événements sont courants et sont le reflet d'une activité normale du CEA. Ils sont le fruit de contrôles effectués sur des stocks de matière conditionnés depuis plusieurs années et pour lesquels il est constaté, lors d'un contrôle, un écart entre ce qui a été déclaré à l'époque et les mesures faites aujourd'hui.

### 1.2 - les actions de communications régionales auprès des établissements scolaires, universitaires et des PME.

Le CEA contribue au transfert de technologie en œuvrant au développement d'entreprises. Il s'est engagé depuis plusieurs années dans des actions de communication auprès des PME de la région en proposant de mettre à leur disposition des brevets lui appartenant. Sur 14 000 brevets détenus par le CEA, 800 donnent aujourd'hui lieu à des applications industrielles ce qui est trop peu.

A l'occasion de journées organisées par le pôle nucléaire de Bourgogne, Monsieur BUGAUT est intervenu à plusieurs reprises devant les chefs d'entreprise régionaux pour leur présenter les brevets que le CEA s'engage à mettre à leur disposition sur la base d'un accord de confidentialité, dans l'attente de la rentabilité de leur exploitation.

Le CEA accompagne également de jeunes entrepreneurs dans la création de leur entreprise en les assistant dans le montage de leur dossier.

Par ailleurs des actions sont menées à l'adresse des lycéens et en particulier des filles pour leur faire comprendre toute l'importance de suivre des études pouvant mener à des emplois de la filière scientifique autre que la médecine.

### 1-3 Présentation de la DARPE :

L'autorisation de rejets accordée au CEA par l'autorité de sûreté nucléaire (DSND) date de 1995 et ne porte que sur les rejets de gaz tritié dans l'atmosphère. Un toilettage est nécessaire pour tenir désormais compte de tous les rejets, qu'il soit sous forme gazeuse ou de vapeur d'eau, l'objectif est de faire un inventaire exhaustif des rejets liés à l'activité du centre mais également à son fonctionnement courant.

L'amélioration des installations au fil des ans a permis de réduire la quantité de rejets constatée toutes sources confondues. Mr BUGAUT présente à l'assemblée les différents rejets recensés ainsi que les filtres ou pièges mis en place pour les limiter. L'autorisation accordée pour le tritium devrait passer de 5 g par an à 4 g par an.

A la question posée par Mr CAIGNOL sur l'opportunité d'une enquête publique pour une parfaite information de la population Mme PINAULT répond que les DARPE relatives aux installations nucléaires de base secrètes sont soumises à enquête publique en cas de modifications susceptibles d'accroître de manière significative les effets des rejets sur la sécurité, la santé et la salubrité publique ou la protection de la nature et de l'environnement.

Compte tenu de la baisse des rejets constatés sur le site de Valduc il n'y a pas d'obligation à ce que cette DARPE fasse l'objet d'une enquête publique.

Catherine SAUT pose la question de l'opportunité d'une étude auprès de la population relative à la mortalité pouvant être causée par le tritium. Mr BUGAUT répond que la population autour du CEA de Valduc n'est pas suffisamment importante pour qu'une telle étude soit réalisée.

## 2- La commission d'information du centre spécial militaire du Valduc ( CSMV ) :

Le compte rendu de la réunion du 24 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

### 2-1 Bilan du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Le colonel REAL rappelle qu'en période d'activité le CSMV ne génère aucun rejet radioactif et qu'en période de veille aucune matière n'est entreposée sur le site.

Le site, en état de veille depuis avril 2012, a été réactivé le 7 avril 2015, il est actuellement en phase d'entraînement. Aucune opération réelle n'est menée à cette occasion.

L'objectif de cette phase est de préparer le CSMV à une période de surveillance technique afin de garantir le bon fonctionnement des éléments de dissuasion. Cela implique :

- l'entraînement des équipes conformément à la réglementation et aux procédures établies
- la validation des consignes locales
- le contrôle des procédures utilisées ainsi que l'actualisation des listes d'opérations

### 2-2 Perspectives du CSMV.

A l'issue de cette phase de réactivation le CSMV sera remis en veille.

Mme BURILLE demande si la base aérienne vers laquelle sera transféré le CSMV est désormais connue. Le colonel REAL précise qu'il ne peut répondre pour l'instant à cette question, la décision n'étant pas encore validée par l'armée de l'air.

## 3- Enquête sur les habitudes d'information de la population :

Le retour d'expérience qui a fait suite à l'exercice du 13 février 2014 a mis en évidence, tant au niveau local qu'au niveau national, le manque d'information sur l'évolution de la situation, en cas d'accident, des personnes résidant dans le périmètre du CEA de Valduc.

C'est pourquoi il avait été acté lors de la commission du 24 novembre 2014 qu'un questionnaire élaboré par la préfecture, le CEA et la SEIVA serait diffusé par les élus au sein de leurs communes en début d'année 2015.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer des retours montrent que : ( cf doc joint )

- les élus se sont très diversement impliqués dans la diffusion du questionnaire et dans l'accompagnement de leurs concitoyens pour les aider à le compléter

- sur 500 ménages concernés, 184 ont rempli le questionnaire, soit un pourcentage de **36,8 %**

Les conclusions que l'on peut déduire des réponses apportées montrent que :

- les habitants savent ce qu'ils doivent faire en cas de crise mais ils n'ont pas connaissance du numéro vert à appeler. Le constat qui peut être fait sur ces réponses est que les habitants ne disposent pas de la dernière plaquette éditée par le CEA.

- les vecteurs plébiscités pour se tenir informés sur l'évolution de la crise sont la télévision et la radio

Pour palier à ce manque d'information le CEA s'engage à diffuser à nouveau la plaquette éditée en avril 2014.

La préfecture quant à elle prendra l'attache de FR3 Bourgogne pour étudier la possibilité de faire passer un bandeau informant la population de l'évolution de la situation en cas d'accident.

La prochaine réunion des commissions d'information aura lieu à l'automne 2015.

La directrice de cabinet

Tiphaine RINAULT

